

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

### Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

### Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **FAG 055-3074/17/CM**

### **■ Approbation de la création, de la révision et de l'affectation d'opérations d'investissement pour le budget de la Direction Générale Adjointe à l'Innovation Numérique et aux Systèmes d'Information**

**MET 17/5811/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le budget 2018 pour la Métropole Aix Marseille Provence nécessite la création et la modification d'opérations d'investissement. Profitant de cette nécessité et afin de simplifier la gestion du budget de la Direction Générale Adjointe à l'Innovation Numérique et aux Systèmes d'Information, la Direction demande la création et la modification d'opérations affectées au Budget principal métropolitain et aux budgets annexes.

Les opérations nouvellement créées se substituent aux opérations existantes sur les différents territoires, préalablement votées à hauteur de 29 907 436 €. Celles-ci seront clôturées lors du vote du CA 2017.

#### **Création d'opération d'investissement**

Les opérations suivantes sont inscrites au Budget Métropole et sont enregistrées dans l'opération d'investissement 180012 BP et doivent par conséquent être affectées :

##### **➤ Budget Principal :**

- Système d'information géographique pour un montant de 4 000.000.00 €
- Systèmes d'information Métropolitain pour une opération gérée par le CT2 pour un montant de 7.940.130 €
- Systèmes d'information Métropolitain pour une opération gérée par le CT5 pour un montant de 2.170.000 €
- Systèmes d'information Métropolitain pour une opération gérée par les autres CT pour un montant de 19 889 870 €

##### **➤ Budgets Annexes :**

Les opérations suivantes sont inscrites aux Budgets annexes Métropole et sont enregistrées sur des autorisations du programme et doivent par conséquent être affectées :

##### **\*Assainissement**

- Système d'information Métropole pour un montant de 200.000,00 €

##### **\*Transports**

- Système d'information Métropole pour un montant de 700.000,00 €

##### **\*Eau**

- Système d'information Métropole pour un montant de 30.000,00 €

#### **Modification :**

Les opérations d'investissement doivent être révisées de la manière suivante :

##### **➤ Budget Principal :**

- **Tour la Marseillaise** pour un montant de 2 600 000,00 €

Signé le 14 Décembre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Lors de la création de l'opération, les études portant sur l'équipement de la tour n'étaient pas abouties. Aujourd'hui un comité directeur présidé par le DGS a identifié précisément le niveau d'équipement numérique nécessaire à l'organisation voulue dans les nouveaux locaux. Cela a permis de chiffrer les acquisitions indispensables à l'application de l'organisation décidé par le comité directeur. Cette opération doit être augmentée à hauteur de 2 600 000 €.

➤ **Budget annexe :**

- **Projets informatiques – Budget Ports** pour un montant de 335 200,00 €

Lors de sa création, L'opération « **Projets informatiques – Budget Ports** » avait été dimensionnée par rapport aux estimations d'actions prévues sur l'outil. De nouvelles prévisions ont été faites ce qui nécessite une révision de l'opération. Cette opération doit être augmentée à hauteur de 335 200 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- La nécessité de créer 4 opérations et d'affecter les montants nécessaires au budget, chapitre et nature correspondants,
- La nécessité de modifier 3 opérations existantes et d'affecter les montants nécessaires au budget, chapitre et nature correspondants.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de sept opérations nouvelles sur :

➤ **Budget Principal :**

- Système d'information géographique pour un montant de 4 000.000,00 € selon l'échéancier suivant :

2018	2019	2020	2021	Total tous exercices
862 700	1 200 000	1 000 000	937 300	<b>4 000 000</b>

- Systèmes d'information Métropolitain pour un montant de 7 940 130 € pour la gestion par le CT2 selon l'échéancier suivant :

CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total
1 364 256	2 200 000	2 200 000	2 175 874	7 940 130

- Systèmes d'information Métropolitain pour un montant de 2 170 000 € pour la gestion par le CT5 selon l'échéancier suivant :

CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total
370 000	600 000	600 000	600 000	2 170 000

- Systèmes d'information Métropolitain pour un montant de 19 889 870 € pour la gestion par les autres CT selon l'échéancier suivant :

CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total
1 889 870	6 000 000	6 000 000	6 000 000	19 889 870

➤ **Budgets Annexes :**

**\*Assainissement**

- Système d'information Métropole pour un montant de 200.000,00 €

2018	2019	2020	2021	Total tous exercices
75 100	50 000	50 000	24 900	200 000

**\*Transports**

- Système d'information Métropole pour un montant de 700.000,00 €

2018	2019	2020	2021	Total tous exercices
396 000	100 000	100 000	104 000	700 000

➤ **\*Eau**

- Système d'information Métropole pour un montant de 30.000,00 €

2018	2019	2020	2021	Total tous exercices
5 000	8 000	8 000	9 000	<b>30 000</b>

**Article 2 :**

Sont approuvées la modification et l'affectation de deux opérations existantes sur :

- **Budget Principal :**

Signé le 14 Décembre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

- TLM pour un montant de 2 600.000,00 €

<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Total tous exercices</i>
200 000	2 064 216	300 000	35 784	<b>2 600 000</b>

- **Budget annexe :**

- Projets informatiques – Budget Ports pour un montant de 335 200,00 €

<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>Autres exercices</i>	<i>Total tous exercices</i>
20 000	27 100	49820	58 280	60 000	120 000	<b>335 200</b>

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole et ses budgets annexes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Finances

Roland BLUM